



## ARRETE

### Article 1

*Sans changement*

### Article 2

Le COTRIM est composé comme suit :

Présidente                    Mme le Docteur Corinne ABADIE  
Médecin DIM  
Clinique St Augustin à Bordeaux (33)

Vice-Présidentes            Mme le Docteur Véronique GILLERON  
Unité de coordination et d'analyse de l'information médicale  
Pôle de Santé Publique  
CHU de Bordeaux (33)

Mme le Docteur Isabelle JAMET  
Directrice Adjointe  
Direction du Pilotage, de la Stratégie et des Parcours (DPSP)  
ARS Nouvelle-Aquitaine

Membre du bureau DIM Public/ESPIC

M. le Docteur Roland BOUET  
Médecin DIM  
Centre Hospitalier Henri Laborit- Poitiers (86)

Membre du bureau DIM Privé

M. le Docteur Paul CHATON  
Médecin DIM  
Clinique Saint-Germain – Brive (19)

- Au titre du collège des représentants de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et de l'Assurance Maladie

Représentant l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine :

Titulaires

*Sans changement*

Suppléant

*Sans changement*

Représentant l'Assurance Maladie :

*Sans changement*

- Au titre du collège des médecins responsables de l'information médicale (médecins DIM) représentant les établissements publics de santé et les établissements de santé privés d'intérêt collectif,

Titulaires

*Sans changement*

Suppléants

*Sans changement*

- Au titre du collège des médecins responsables de l'information médicale représentant les établissements de santé privés à but lucratif

Titulaires

Docteur David LABROSSE  
Médecin DIM  
Polyclinique de Bordeaux Nord Aquitaine (33)

En remplacement du Docteur Marie DUVIGNAC

Docteur Florence PERRET  
Médecin DIM  
pour le CRF de Salies de Béarn (64)

Suppléant

*Sans changement*

- Au titre du collège des directeurs représentant les établissements de santé publics et privés

Représentant la Fédération Hospitalière de France (FHF Nouvelle Aquitaine)

Titulaires

M. Stéphane JACOB  
Directeur  
pour le CHI du Pays de Cognac (16)

Suppléants

Mme Sophie MARTAGEIX  
Directrice Adjointe DAF  
pour le CH de BRIVE (19)

Représentant la Fédération de l'Hospitalisation Privée (Cliniques privées)  
FHP Nouvelle Aquitaine

Titulaires

*Sans changement*

Suppléants

*Sans changement*

Représentant la Fédération des Etablissements Hospitaliers d'Aide à la  
Personne (FEHAP Nouvelle Aquitaine)

Titulaires

*Sans changement*

Suppléants

*Sans changement*

Représentant la Fédération Nationale des Etablissements d'Hospitalisation à domicile  
(FNEHAD Nouvelle Aquitaine)

Titulaire

*Sans changement*

Suppléant

*Sans changement*

### **Article 3**

Le Président, les vice-présidents et les membres du COTRIM sont nommés pour 4 ans.

La qualité de membre titulaire ou suppléant se perd lorsque les personnes intéressées cessent d'exercer leur mandat ou les fonctions au titre desquelles elles ont été désignées.

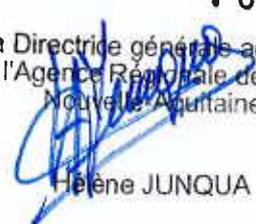
Tout changement dans la constitution des collèges devra faire l'objet d'un arrêté modificatif qui gardera la même échéance que l'arrêté initial.

### **Article 4**

Le Directeur du Pilotage, de la Stratégie et des Parcours de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

Fait à Bordeaux, le **18 JAN. 2018**

La Directrice générale adjointe  
de l'Agence Régionale de Santé  
Nouvelle Aquitaine

  
Hélène JUNQUA